

Avis

Il est porté à la connaissance des étudiants de 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, et 7^{ème} année Médecine qu'ils sont invités à déposer une copie de leur certificat de scolarité de l'année en cours(2026/2027), agrafée à un chèque barré au niveau de la scolarité , et ce du :

04/10/2026 au 09/10/2026 de 09h 00 à 12h 00 .

Aucun document ne sera accepté au-delà de cette date.

NB : Veuillez respecter les horaires et les délais.

